

05/273 DU 6/3/85

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° _____/MTERFPPS.DGTFP.DFP/

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

portant intégration et nomination de Monsieur
NZOUNZA Bienvenu Eudes Léandre dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Laboratoire des Mines).-

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----ooOoo-----

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE,

==

==oOo==

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 juillet 1979;
- (/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979;
- (/u la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
- (/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 & 8;
- (/u le décret n° 67/50/FP du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre;
- (/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement;
- (/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement;
- (/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo;
- (/u la Lettre n° 3895/MEN.DGEOC.DOB du 21.8.1984 du Directeur de l'Oriantation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature de l'intéressé;

DECRETE :

=====

YK

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur NZOUNZA Bienvenu Eudes Léandre, né le 31.7.1959 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Institut Technologique du Froid Industriel d'Odessa (URSS), "Spécialité : Machines, Installations Frigorifiques et Machines à Compression", est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Commerce et de la Consommation.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 6 MARS 1985.

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Commerce
et de la Consommation,

Ambroise GAMBOUELE.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et
du Budget,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP 3
- DGB 3
- DCF 1
- DFP.BST 1
- ... 3
- ... 3
- ... 1
- ... 2.-